

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE
4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY
Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80

—oO—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres afférents au comité syndical : 67 titulaires – 38 suppléants	Résultat du vote :
Délégués présents : 40 délégués (38 titulaires – 2 suppléants)	Voix Pour : 40
Dont membres votants à voix délibérative : 40 délégués	Voix Contre : 0
Date d'envoi de la convocation du Comité Syndical : 19 septembre 2025	Abstention : 0

Membres présents:

Titulaires: Mr Alexandre David, Mr Bahu Nicolas Mr Bandry Didier, Mme Belleville Catherine, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Charbonnier Patrick, Mr Dazard Hugues, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mme Devron Francine, Mr Dobski Philippe, Mr Frex Dominique, Mme Gabriel Madeleine, Mr Gebka Jacques, Mr Gruzon Laurent, Mme Hernandez Maryse, Mr Hoerter Michel, Mr Hourdry Mathieu, Mr Jacquin Claude, Mr Lloancy David, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Martin Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Pantoux Jean-Luc, Mme Pauly Brigitte, Mr Peugniez Michaël, Mme Picard Florence, Mr Pittana Stéphane, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Polin Jean-Pierre, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mr Saroul Daniel, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly, Mr Valet Eric, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Suppléants votants: Mr Guilleman Michel, Mr Thomas Rémy.

Membres absents excusés :

Titulaires: Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Blavet Gérard, Mr Bruneaux Henri, Mr Davin Benoit, Mr Dujon Régis, Mr Foulon Didier, Mr Fraeyman Fabien, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Lévêque Yves, Mr Malezé Patrick, Mr Marchal Philippe, Mr Minette Michel, Mme Parent-Defer Elisabeth, Mr Rezzouki Mohamed, Mme Richard Catherine, Mme Stofferis Régine, Mme Vaudé Gaëlle.

Membres absents:

Mr Adam Hubert, Mr Arnefaux Alain, Mr Branquard André, Mr Burel Régis, Mr Duclos Dominique, Mme Gleize Séverine, Mr Haÿ Etienne, Mr Hubier Maxime, Mr Lavoix Olivier, Mme Malet Madeleine, Mr Mangin Eric, Mr Vérot Vincent.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Frex Dominique

Objet : Abandon d'exploitation de la source de la poterie à Coincy

N°2025 09 08

Monsieur le Président expose ci -après :

- Par arrêté préfectoral du 04 août 2020, l'adhésion à l'USESA de la commune de Coincy a été prononcée, à effet au 1er Janvier 2021,
- l'USESA exploite la source de la Poterie située sur la commune de Coincy référencé sous l'indice BRGM N° 130-7X-0051 / BSS000KCBH qui alimente la commune de Coincy par mélange avec l'eau potable du captage du chemin des Brulis.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20250925-20250908-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2025
Publication : 01/10/2025

Certifié par le Président

- Conformément à l'article L.1321-2 du Code de la Santé Publique, ont été institués par Arrêté Préfectoral en date du 28 septembre 2009, l'établissement autour du captage de périmètres de protection, à l'intérieur desquels sont interdites ou réglementées les activités pouvant nuire à la qualité des eaux,

- Cet Arrêté Préfectoral a permis, par ailleurs, de délivrer l'autorisation d'utiliser à des fins de consommation humaine, en application du Code de la Santé et de régulariser la situation administrative du captage au regard du Code de l'Environnement et des décrets n° 93-742 et 93-743 du 29 mars 1993 relatifs aux procédures d'autorisation et de déclaration de l'ouvrage,

- Attendu que pour les motifs énoncés ci-après, après diagnostic de la ressource :

- Mauvais état de l'ouvrage
- Faible volume de prélèvement autorisé de 50 000m³/an soit 136m³/j soit 6.8m³/h
- Dépassement de la norme de distribution des nitrates fixée à 50 mg/l
- Impossibilité de mise en œuvre de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique qui demande la fermeture du chemin d'accès aux véhicules à moteur. Cette demande est impossible du fait de l'implantation d'habitations ayant accès par ce chemin.

après l'étude d'interconnexion de la commune de Coincy

- Alimentation possible uniquement par la ressource des Brûlis qui ne présente pas de problème de qualité et pourra être secourue par l'interconnexion en cours de travaux par les ressources de Fère en Tardenois ou la prise d'eau en rivière Marne.

- Vu l'avis favorable de la commission travaux / patrimoine du 11 septembre 2025,

- Vu l'avis favorable exprimé par les membres du bureau en réunion du 11 septembre 2025,

Compte tenu de ces éléments, le Président propose en conséquence aux membres du comité Syndical, de prononcer l'arrêt définitif de l'exploitation de la source de la poterie à Coincy

Le comité syndical, entendu l'exposé du Président, **DECIDE**, après en avoir délibéré, de :

- PRONONCER l'abandon d'exploitation à des fins de consommation humaine, de la ressource de Coincy, (captage répertorié au BRGM sous l'indice N°130-7X-0051 / BSS000KCBH) située sur la parcelle cadastrée Section ZD 58 après les travaux d'interconnexion de la commune de Coincy et de déconnexion au réseau
- DEMANDER l'abrogation de l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique du 28 novembre 2009
- RESTITUER les installations à la commune de Coincy
- SOLLICITER les subventions pour les opérations éligibles auprès de l'Agence de l'Eau Seine - Normandie,
- AUTORISER le Président à signer, l'ensemble des pièces relatives aux démarches afférentes à la présente décision.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Dominique FREX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20250925-20250908-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2025
Publication : 01/10/2025

Certifié par le Président

Le Président,
Hugues DAZARD

